

POURSUITE DE LA COOPERATION AVEC ATLANTA : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE COOPERATION SCIENTIFIQUE AVEC DIFFERENTS ORGANISMES DE RECHERCHE ET LABORATOIRES - MANIFESTATION FRANCE-ATLANTA : ECHANGES CULTURELS

12-685

ATTRACTIVITE, EUROPE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL - FINANCES
AFFAIRES CULTURELLES

Mesdames, Messieurs,

Jumelées depuis 1975, les Villes de Toulouse et Atlanta ont donné un nouvel élan aux échanges à travers la définition de nouveaux axes de coopération stratégiques, en particulier la coopération dans les domaines universitaire et de la recherche scientifique, ainsi que l'action culturelle.

La Ville de Toulouse porte une attention toute particulière au pôle d'excellence toulousain de la recherche médicale reconnu internationalement. Aussi, la Ville de Toulouse souhaite soutenir la coopération internationale des établissements et institutions de recherche toulousains par une mise en synergie des actions.

En 2010 et 2011, la Ville de Toulouse a participé à l'évènement « France-Atlanta » initié par le Consulat Général de France à Atlanta. Dans ce cadre, plusieurs chercheurs toulousains se sont déplacés à Atlanta pour participer à des colloques sur la recherche médicale dans les domaines de l'oncologie, des micro et nanotechnologies, ainsi que de la cardiologie. Suite à ces rencontres, plusieurs projets de recherche ont été lancés entre les équipes toulousaines et leurs homologues d'Atlanta.

Afin d'appuyer ces projets et de les faire bénéficier du cadre institutionnel du jumelage Toulouse-Atlanta, la Ville de Toulouse a proposé la signature d'un protocole général de coopération scientifique spécifique à la coopération internationale sur la recherche médicale avec Atlanta. Les signataires de ce protocole sont la Ville de Toulouse, la Communauté Urbaine Toulouse Métropole, l'Université de Toulouse, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Toulouse, l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), l'Institut Claudius Regaud, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Institut des Technologies Avancées en sciences du Vivant (ITAV), l'Association Oncopole de Toulouse et le Centre de Recherche en Cancérologie de Toulouse (CRCT). Par ce protocole, les parties ont déterminé les secteurs concernés par les échanges scientifiques ou médicaux, la méthodologie à mettre en œuvre pour les projets ou les enjeux liés à la propriété intellectuelle et la protection des résultats. L'établissement de conventions particulières est prévu pour tout programme de recherche plus détaillé.

La volonté de poursuivre la coopération entre Toulouse et Atlanta s'illustre également dans le domaine de la culture. En vue de consolider les échanges culturels entre les deux villes, une participation toulousaine à l'édition 2012 du festival de graph « Elevate » d'Atlanta, ainsi qu'à la manifestation France / Atlanta 2012 et 2013 a été proposée.

Dans le cadre du festival « Elevate », la Ville d'Atlanta coopère avec des artistes graffeurs afin de leur apporter une reconnaissance artistique. Ainsi, la Ville d'Atlanta a invité l'artiste graffeur toulousain ... lors du festival « Elevate » 2012. Il s'agit de la création d'une fresque murale de grande taille sur un immeuble en plein cœur de la Ville d'Atlanta, du 20 au 28 octobre 2012. L'artiste est accompagné de son collaborateur vidéaste ...

Afin d'appuyer ce projet, il est prévu que la Ville de Toulouse prenne en charge les deux billets d'avion Toulouse/Atlanta, une partie de la rémunération des artistes, ainsi que les frais de repas (forfait de 30 euros par jour et par personne) ; la Ville d'Atlanta prenant en charge un repas par jour et par personne, l'hébergement des deux artistes, une partie de la rémunération des artistes, ainsi que les frais de production de l'œuvre.

Par ailleurs, une mission de repérage à Atlanta du collectif d'artistes « l'Usine » est proposée afin de préparer la représentation du spectacle « Père Courage » de la compagnie « Le Phun » en octobre 2013 à Atlanta. Quatre membres du Phun et de l'Usine font partie de cette mission de repérage, prévue du 26 au 29 octobre. Ainsi, il est proposé d'apporter une aide financière de 4400 € à l'Usine, en précisant qu'un appui financier d'un montant de 2200 € a été versé par le Consulat Général de France à Atlanta.

Dans la mesure où vous le jugeriez opportun, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de Toulouse à signer le protocole de coopération scientifique.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au versement d'une subvention de 4400 € au collectif « l'Usine ».

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager les frais de transport des deux artistes pour le déplacement à Atlanta dans le cadre du festival de graff « Elevate », ainsi qu'à verser un forfait de 30 euros par jour et par personne pour les frais de restauration.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents liés à la présente délibération.

Article 5 : Les dépenses nécessaires au déroulement de ce projet seront effectuées à l'aide des crédits inscrits au budget du présent exercice ou exercices suivants.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le 27/11/2012
reçue à la Préfecture le 27/11/2012
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**

Pierre COHEN